



**LIBÉRONNS  
MUMIA!**



Membres français de la



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 08 juin 2020

le Collectif français « Libérons Mumia », ECPM-Ensemble contre la peine de mort, la FIACAT, la FIDH et la Coalition mondiale contre la peine de mort

### **COVID-19 : APPEL POUR UN MORATOIRE MONDIAL SUR LA PEINE DE MORT PENDANT LA PANDEMIE**

« Alors que le monde entier s'efforce de sauver des vies avec le COVID-19, toute exécution par un État est contradictoire et perverse » selon Kevin Miguel Rivera Medina, président de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Dans une déclaration publiée aujourd'hui, le Collectif français « Libérons Mumia », Ensemble contre la peine de mort (ECPM), la FIACAT, la FIDH et la Coalition mondiale contre la peine de mort appellent tous les pays qui appliquent encore la peine de mort à imposer un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions au motif qu'il est impossible de maintenir des procès équitables et une représentation juridique équitable pendant la pandémie du COVID-19.

« Pendant que certains pays condamnent par visioconférence, comme au Nigéria ou à Singapour, dans d'autres les restrictions ont gravement entravé les droits de ceux qui attendent l'exécution car les cours tournent au ralenti et les cabinets d'avocats sont fermés. Ce sont donc les recours de personnes dont la vie est en jeu qui sont en péril. »

« La crise sanitaire mondiale que nous vivons nous démontre à l'envi quels effets profondément injustes peuvent avoir, sur des personnes déjà fragilisées par la sentence qu'elles subissent, l'absence de visite dans les couloirs de la mort ou un système dans lequel juges et avocats ne peuvent travailler

normalement. » Par contraste, les pays qui ont eu le courage, pendant cette période, de faire un pas, petit ou grand, vers l'abolition mettent en lumière le fait que nous vivons tous mieux dans un monde sans cette peine archaïque, cruelle et inhumaine. Le Cameroun, le Kenya, le Maroc et le Zimbabwe ont par exemple accordé des remises de peine et des commutations qui concerne entre autres les personnes condamnées à mort.

Le 10 octobre prochain, la société civile se mobilisera pour célébrer la 18<sup>ème</sup> Journée mondiale contre la peine de mort qui mettra en exergue le droit des personnes qui encourent une sentence de mort à être représentées en justice. A cet égard, le rôle des avocats dans la protection des personnes confrontées à la peine capitale est essentiel, alors même que cette protection est aujourd'hui fissurée par la crise sanitaire puisque les avocats peuvent moins facilement assister leurs clients et sont par ailleurs fragilisés économiquement.

### **Contacts presse :**

- ECPM-Ensemble contre la peine de mort :
  - o Michael Luzé, RP, [luzemichael@yahoo.fr](mailto:luzemichael@yahoo.fr) ou
  - o Raphael Chenuil-Hazan, Directeur, [rchenuil@ecpm.org](mailto:rchenuil@ecpm.org)
- FIACAT : Xavière Prugnard, Représentante auprès de l'UA, [x.prunnard@fiacat.org](mailto:x.prunnard@fiacat.org)
- FIDH : Eva Canan, RP, [ecanan@fidh.org](mailto:ecanan@fidh.org)
- Collectif « libérons Mumia » : [jackyfree@orange.fr](mailto:jackyfree@orange.fr)
- Coalition mondiale contre la peine de mort : Aurélie Plaçais, Directrice, [aplacais@worldcoalition.org](mailto:aplacais@worldcoalition.org)